Je ne saurais trop recommander la lecture de cet ouvrage collectif dont l'argument est ci dessous. L'origine en est notre expérience vécue collectivement de la destruction du bidonville de Ris, en mars dernier

Nous en connaissons la suite : la destruction du travail entrepris et une double marginalisation tant pour le familles "élues" à un parcours d'insertion, que pour celles qui en ont été déboutées Ou comment la politique contre les Rroms tient lieu de politique tout court...

Des auteurs connus , une multitude de points de vue sur un sujet qui nous donne une autre lecture de nos institutions.

Le livre est en présente

Autour de l'arrêté d'expulsion du bidonville dit "de la Nationale 7" signé le 29 mars dernier par le Maire de Ris-Orangis, le PEROU a invité une trentaine d'auteurs : à le lire, l'interpréter, le traduire. Le livre sortira le 14 mars en librairie, et est d'ores et déjà en prévente à 14 euros, au lieu de 17 euros, par le biais du bulletin ci-joint ou du lien suivant :

http://www.post-editions.fr/considerant.html

CONSIDÉRANT QU'IL EST PLAUSIBLE QUE DE TELS ÉVÉNEMENTS PUISSENT À NOUVEAU SURVENIR

SUR L'ART MUNICIPAL DE DÉTRUIRE UN BIDONVILLE

Textes réunis et présentés par Sébastien Thiéry

Contributeurs: Jean-Christophe Bailly, Étienne Balibar, Stéphane Bérard, Chloé Bodart, Patrick Bouchain, Robert Cantarella, Charlotte Cauwer, Julien Choppin, Hélène Cixous, Gilles Clément, Margot Crayssac, Jean-Paul Curnier, François Cusset, Nicola Delon, Jac Fol, Jean-Michel Frodon, Didier Galas, Édith Hallauer, Cyrille Hanappe, Loïc Julienne, Isabelle Lassignardie, Franck Leibovici, Francis Marmande, Béatrice Mésini, Marina Nicosur, Olivier Quintyn, Strachinaru Ramona, Valérie de Saint-Do, Merril Sinéus, Michel Surya, Sébastien Thiéry, Aude Tincelin, Jean Torrent Le 29 mars 2013, un arrêté signé du maire de Ris-Orangis met en demeure les habitants du bidonville dit « de la Nationale 7 » de quitter les lieux. Trois jours plus tard, les forces de polices, accompagnées de pelleteuses, détruisent les habitations et dispersent leurs occupants. C'est à l'examen méticuleux et à la « traduction » de l'arrêté municipal que se livrent les écrivains, philosophes, architectes et juristes dont les textes sont ici réunis, à l'invitation de Sébastien Thiéry, directeur du Pôle d'exploration des ressources urbaines (PEROU).

Le 1er avril à midi, une patrouille placarde les huit pages de l'arrêté municipal n°2013/147 à l'entrée du bidonville dit « de la Nationale 7 », autrement nommé « Place de l'Ambassade » par le Pôle d'exploration des ressources urbaines (PEROU) qui, depuis quatre mois, inlassablement y construit, aménage, consolide et améliore les habitations. Le 3 avril à 6 heures du matin, des dizaines de CRS sont déployés, trois pelleteuses prennent position. En quelques minutes les 150 personnes qui habitaient là sont dispersées. En quelques heures, le bidonville disparaît. La Place de l'Ambassade redevient un terrain vague, ainsi que l'exige cet arrêté publié pour cause de « péril imminent ».

Les huit pages constituant l'arrêté municipal (que nous reproduisons in extenso) portent la frappe de l'expertise et l'estampe d'une institution de la République. Sous couvert de raison, s'y invente un certain « art de détruire un bidonville », municipal et d'avant-garde tout autant, qui consiste à prétendre que c'est pour leur bien que les occupants de ces habitations « indignes » doivent être évacués.